

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

• GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX

3 Place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00
MINITEL : 36 17 INFOGREFFE INTERNET : www.infogreffe.fr
SERV VOCAL: 0 891 01 11 11 OU 0 899 70 22 22

S F J C O
LA BREGERE
BOULAZAC
24759 TRELISSAC CEDEX

V/REF :

N/REF : 68 B 19 / 2009-A-1008

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PERIGUEUX certifie qu'il a reçu le 15/06/2009,

P.V. d'assemblée du 25/05/2009
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

GROUPE LA BREGERE
Société anonyme
rue Max Barel "la Bregerie"
24750 Boulazac

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-1008 le 15/06/2009

R.C.S. PERIGUEUX 788 040 921 (68 B 19)

Fait à PERIGUEUX le 15/06/2009,

Le Greffier

**« GROUPE LA BREGERE »
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**



**SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 636.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : Rue Max Barel – La Brégère
BOULAZAC (Dordogne)**

788 040 921 R.C.S PERIGUEUX

EXTRAIT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 25 MARS 2009

L'AN DEUX MIL NEUF, et le mercredi vingt-cinq mars, à quatorze heures, au siège social,

Les Actionnaires de la Société Anonyme **GROUPE LA BREGERE – SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**, au capital de SIX CENT TRENTE SIX MILLE EUROS, divisé en DEUX MILLE QUATRE CENTS Actions de DEUX CENT SOIXANTE CINQ EUROS chacune, dont le siège social est à BOULAZAC (Dordogne) Rue Max Barel – Lieudit « La Brégère ».

Se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre recommandée adressée à chacun des actionnaires le 3 mars 2008.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents.

Monsieur Gilbert SOULIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Hervé MARTRENCHARD et Monsieur Dominique DELSART acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs.

Monsieur Xavier-Luc PLASSAIS remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les actionnaires présents possèdent plus du cinquième des actions ayant le droit de vote comme totalisant 2.400 actions sur les 2.400 composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Monsieur Paul FIRBAL, Commissaire aux Comptes de la Société n'assiste pas à la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- ...
- Démission des Commissaires aux Comptes et nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.
- Questions diverses.

...

CINQUIEME RESOLUTION

**DEMISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET
NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX
COMPTES TITULAIRE**

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Paul FIRBAL de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société à compter de ce jour, et décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 :

- la SAS ACF, Commissaire aux Comptes,
dont le siège social est situé à SAINT-FLOUR (CANTAL) 26 avenue
du Lioran.

Membre des Commissaire aux Comptes de la Cour d'Appel de RIOM.

Afin de satisfaire aux dispositions de la Loi du 1^{er} août 2003, article L 225-228 du code de Commerce, il est précisé que le nouveau Commissaire aux Comptes titulaire n'a vérifié, au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion concernant notre société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Elle charge son Président, Monsieur Gilbert SOULIER, de faire part de sa nomination à la SAS ACF et d'obtenir son acceptation par lettre séparée.

SIXIEME RESOLUTION

DEMISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Christophe TROULIER de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société, à compter de ce jour, et décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 :

- la SARL Commissariat Aux Comptes AUVERGNE GEVAUDAN, dont le siège social est à MARVEJOLS (LOZERE) 6 ter Place Cordesse,

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nîmes.

Afin de satisfaire aux dispositions de la Loi du 1^{er} août 2003, article L 225-228 du code de Commerce, il est précisé que le nouveau Commissaire aux Comptes suppléant n'a vérifié, au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion concernant notre société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Elle charge son Président, Monsieur Gilbert SOULIER, de faire part de sa nomination à la SARL de Commissariat Aux Comptes AUVERGNE GEVAUDAN et d'obtenir son acceptation par lettre séparée.

SEPTIEME RESOLUTION

POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

◆◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures et trente minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT

M. Gilbert SOULIER

LES SCRUTATEURS

M. Dominique DELSART

M. Hervé MARTRECHARD

LE SECRETAIRE

M. Xavier-Luc PLASSAIS